

CONTRIBUTION

# Quelles solutions aux crises agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes ?

MARS 2025



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

En janvier 2024, un mouvement de protestation d'agriculteurs a secoué la France, réclamant une reconnaissance accrue de leurs difficultés et un soutien plus efficace face aux crises successives qu'ils traversent. Ce mouvement, marqué par des manifestations dans plusieurs régions, dont Auvergne-Rhône-Alpes, a été déclenché par des conditions économiques de plus en plus difficiles, notamment la baisse des prix agricoles, les charges croissantes et la pression réglementaire. Les agriculteurs dénoncent également l'impact du réchauffement climatique sur leurs récoltes et l'instabilité des marchés, particulièrement dans les secteurs du lait, de la viande et des céréales.

Les revendications des agriculteurs se sont articulées autour de plusieurs points clés : une revalorisation des prix de vente, une meilleure rémunération du travail agricole, une simplification des normes environnementales et une protection face à la concurrence déloyale des produits importés. A travers ce mouvement s'exprimait également le profond malaise d'une profession où chaque nouvelle épreuve, qu'elle soit climatique, économique ou sociale, vient s'ajouter à la précédente, exacerbant le sentiment de fragilité et d'insécurité et créant un terreau fertile pour la colère ; une colère légitime face à un système qui, parfois, semble les ignorer.

Face à cette mobilisation, le gouvernement a proposé plusieurs solutions. Ces mesures, bien que saluées par certains, restent insuffisantes aux yeux de nombreux manifestants, qui appellent à renouveler d'autres actions plus concrètes et immédiates.

Le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas été en reste et a également proposé de multiples améliorations pour prendre en compte les difficultés de la profession, notamment lors de son Assemblée plénière des 21 et 22 mars 2024 : « Aider les agriculteurs de la région en simplifiant les démarches » à laquelle le CESER a apporté son soutien.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

CONTRIBUTION

2025-05



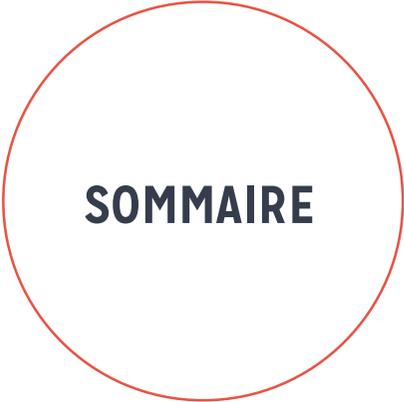
**Président du groupe de travail B**

M. Didier LATAPIE



**Rapporteur du groupe de travail B**

M. Henry JOUVE



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>De multiples raisons à la crise.....</b>	<b>9</b>
La complexité croissante des exigences administratives et réglementaires. ....	9
Une rémunération insuffisante accentuée par la concurrence internationale.....	10
La production, fonction première de l'agriculture, subit des contraintes multiples. ....	10
Les agriculteurs sont sous le feu des critiques et pessimistes sur leur avenir.....	10
Un secteur en profonde mutation sociale face au renouvellement des générations.....	11
L'élevage critiqué et en crise.....	12
La « Vuittonnisation » de notre agriculture et les paradoxes de la montée en gamme.....	12
<b>Que peuvent faire l'Etat et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ? .....</b>	<b>16</b>
<b>Les réponses déjà mises en place par l'Etat. ....</b>	<b>16</b>
▶ A la date du 13 septembre 2024.....	17
▶ A la date du 31 décembre 2024.....	17
<b>Les réponses déjà mises en place par le Conseil régional.....</b>	<b>19</b>
▶ Assemblée plénière des 21 et 22 mars 2024 : « Aider les agriculteurs de la région en simplifiant les démarches » .....	19
▶ Sommet de l'élevage, le 1 <sup>er</sup> octobre 2024 .....	20
▶ Assemblée plénière des 19 et 20 décembre 2024.....	20



# SOMMAIRE

<b>Les préconisations du CESER .....</b>	<b>21</b>
<b>Axe 1 : Vivre dignement de son activité. ....</b>	<b>22</b>
<b>Axe 2 : Accompagner et simplifier la vie administrative de l'agriculteur</b>	<b>23</b>
<b>Axe 3 : Retrouver nos capacités productives pour garantir un niveau de souveraineté alimentaire .....</b>	<b>24</b>
<b>Axe 4 : Faire du secteur agricole un secteur d'avenir .....</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe : Contribution de la Commission « environnement et transition énergétique » : Urgence climatique et ressource en eau : comment limiter les conflits d'usage ? - Juin 2022 .....</b>	<b>27</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>28</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>29</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>30</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>31</b>
<b>Déclaration des groupes .....</b>	<b>32</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>38</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>46</b>



# Introduction

## Une crise française et européenne

### Contexte

Le mouvement des agriculteurs et agricultrices<sup>1</sup> français du début 2024 a consisté en une série de manifestations et de blocages routiers organisés par des agriculteurs non-syndiqués et par les syndicats agricoles (par ordre alphabétique : Confédération paysanne, Coordination rurale, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles-FNSEA, Jeunes Agriculteurs-JA, MOuvement de Défense des Exploitants Familiaux-MODEF) depuis le 16 janvier 2024.

Les agriculteurs exprimaient leur colère et leurs revendications face à la baisse de leurs revenus, à la hausse des charges, à la concurrence déloyale permise par les accords de libre-échange, à l'empilement des normes lié à une réglementation jugée trop complexe, à la fiscalité, à certains aspects de la réglementation européenne en matière d'agriculture et à leur surtransposition ainsi qu'aux contrôles administratifs. Ils demandaient au gouvernement des mesures concrètes et rapides<sup>2</sup>.

En France métropolitaine, le mouvement arrive après une année touchée d'abord par une sécheresse jusqu'à mi-octobre (elle-même précédée par une autre année de sécheresse) suivie d'une pluviométrie beaucoup plus importante que la moyenne sur la fin de l'année 2023, le tout alors que 2022 et 2023 sont les deux années les plus chaudes jamais enregistrées en France et dans le monde.

Il a connu comme point de départ le grand Sud-Ouest de notre pays qui, lui, a connu quatre sécheresses successives.

Mais ce mouvement, en janvier 2024 en France, fait également partie d'un plus vaste mouvement en Europe ; les mobilisations agricoles du début d'année 2024 sont à replacer dans une dynamique plus ancienne et **européenne** : des actions ont eu lieu aux Pays-Bas de manière réitérée depuis 2019, en Espagne en 2019 puis en 2023, en Allemagne là encore dès 2019.

En France, la colère grondait depuis novembre 2023, autour de l'appel à retourner les panneaux d'entrée de communes rurales, en illustration du slogan « On marche sur la tête » dénonçant la surtransposition des normes et injonctions imposées aux agriculteurs du pays. Cette colère a pris une autre dimension dans son expression en janvier, lorsque les syndicats français ont emboîté le pas aux manifestations organisées par la profession agricole et son syndicat majoritaire en Allemagne, après que Berlin a annoncé soudainement réviser la fiscalité du gazole non routier consommé par les agriculteurs. Après l'Allemagne et la France, la profession agricole s'est également mobilisée en Espagne, en Pologne, ou encore en Roumanie. Enfin, pour illustrer la dimension paneuropéenne de ce mouvement de contestation, une manifestation a été organisée à Bruxelles le 9 février 2024.

En Pologne, les manifestations se sont catalysées autour de l'arrivée massive de produits agricoles ukrainiens sur le territoire polonais, ceux-ci bénéficiant d'un accès facilité sur le marché commun sans avoir à en respecter les standards de production depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

<sup>1</sup> Dans la suite de ce travail, « agricultrices et agriculteurs » seront regroupés sous le terme générique d'agriculteurs.

<sup>2</sup> <https://www.francetvinfo.fr/economie/crise/blocus-des-agriculteurs/>

En Allemagne, si c'est bien la soudaine hausse de la fiscalité sur le gazole non routier qui a mis le feu aux poudres, les revendications portées ailleurs en Europe ont pu inspirer une partie des agriculteurs allemands, qui ont ponctuellement joint leurs voix aux demandes d'allègement de la conditionnalité environnementale de la politique agricole commune (PAC), en particulier autour d'une règle relative aux surfaces non productives (communément désignée comme « les 4% de jachères »)<sup>3</sup>.

De manière plus générale, c'est bien l'ensemble du monde agricole européen qui a été également touché, à des degrés divers, par la multiplication des événements climatiques extrêmes, la flambée des coûts de production et les conséquences commerciales de la guerre en Ukraine.

## Enjeux

Toutefois, si ces éléments conjoncturels sont à l'origine des blocages de janvier 2024, d'autres éléments bien plus structurels, à l'œuvre depuis plus longtemps, en sont également à l'origine. Le CESER se proposera d'en établir un descriptif afin de préciser les enjeux qui s'y attachent.

## Objectif

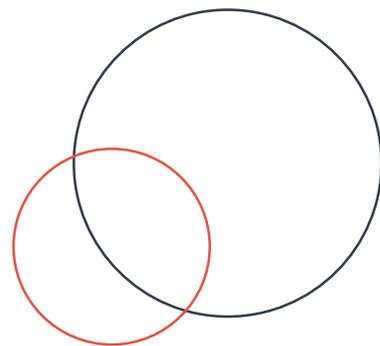
Les pouvoirs publics ont semblé tarder à prendre la mesure de la crise et les réponses institutionnelles ont mis du temps à se mettre en place. Après avoir produit un constat, le CESER proposera, à travers ses préconisations de compléter les éventuels manques qui auront pu être constatés ici ou là.

## Questions

Il tentera ainsi, aux travers de ses préconisations d'apporter des éléments de réflexion sur la question suivante : « Quelles réponses aux crises agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes ? ».

## Démarche

De manière classique, un travail de documentation combiné à des auditions forme le rapport à partir duquel sont formalisées les préconisations des conseillers qui ont vocation à s'adresser à l'ensemble des acteurs et décideurs intervenant dans le secteur agricole en Auvergne-Rhône-Alpes.



<sup>3</sup> Source : Caisse des dépôts : [Crise des agriculteurs européens : quelles racines et quels remèdes ? | Groupe Caisse des Dépôts](#)

## La complexité croissante des exigences administratives et réglementaires

Parmi les personnes auditionnées par le Groupe de travail B, la complexité croissante des exigences administratives et réglementaires est une des raisons majeures du mal-être de la profession évoquée par les agriculteurs eux-mêmes. Ont ainsi été successivement pointés devant les Conseillers les éléments suivants :

- La mise à mal de la transversalité de l'activité agricole face à l'accroissement de normes en silo qui s'entremêlent (foncier, eau, environnement, santé, fiscalité, urbanisme, commerce, etc.).
- Des surtranspositions françaises du droit européen qui ont créé des distorsions de concurrence (par exemple : interdiction anticipée de certaines molécules comme le diméthoate pour les cerises, les néonicotinoïdes, le spirotétramate pour les pommes, ...).
- Des exigences administratives qui se renforcent : le sentiment de « faire de la paperasse » et d'être contrôlé en permanence, alimentant la perte de confiance. Un agriculteur peut ainsi se retrouver en défaut sur un des nombreux points à respecter sans pour autant l'avoir voulu.
- La conditionnalité et le verdissement renforcés et complexifiés dans la PAC 23-27 vont renforcer les exigences dans bien des domaines : maintien des prairies, zones humides, éléments favorables à la biodiversité, rotation des cultures, couverture des sols, etc. Ces actions agroécologiques, bénéfiques à l'environnement devraient être plus accompagnées.



## De multiples raisons à la crise

---

Pour les agriculteurs français de ceux de notre région, plusieurs de ces causes peuvent être analysées selon la grille présentée ci-après ou elles sont présentées et regroupées en sept grands ensembles :

1. Une complexité croissante des exigences administratives et réglementaires
2. Une rémunération insuffisante accentuée par la concurrence internationale
3. La production, fonction première de l'agriculture, subit des contraintes multiples
4. Les agriculteurs sont sous le feu des critiques et pessimistes sur leur avenir
5. Un secteur en profonde mutation sociale face au renouvellement des générations
6. L'élevage critiqué et en crise
7. La « Vuittonnisation » de notre agriculture et les paradoxes de la montée en gamme dans un contexte de concurrence déloyale des produits importés

Le grand nombre de ces causes explique leur rédaction volontairement synthétique au sein de ces ensembles ; la plupart d'entre elles sont d'ailleurs connues et identifiées depuis longtemps par la profession et les pouvoirs publics.

---

## Une rémunération insuffisante accentuée par la concurrence internationale

D'après les dernières données publiées par l'Insee en 2022, 26% des agriculteurs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2019, c'est-à-dire environ un quart<sup>4</sup>. Le seuil de pauvreté correspondait à l'époque à 1102 euros, soit 60% du revenu médian français.

Ce résultat cache de fortes disparités. Si l'on examine les revenus des exploitants agricoles uniquement, et non des salariés agricoles, en 2021, selon l'Insee, les producteurs de fruits et légumes ou les vignerons touchent en moyenne 2800 euros par mois. Les éleveurs bovins, eux, gagnent en moyenne à peine 1500 euros, et les éleveurs de moutons ou de chèvres, moins de 700 euros. Ces faibles montants sont explicables par :

- Des prix de vente qui restent insuffisants, notamment en élevage, face à une envolée des charges accentuée par la guerre en Ukraine, et avec un pouvoir de négociation restreint face à des opérateurs structurés et massifs
- La dépendance aux aides européennes qui s'accroît continuellement, compensant partiellement l'absence de revenu tiré du prix de vente
- L'application d'Egalim qui reste difficile ; la contractualisation dans certaines filières peine à décoller et les résultats se font attendre
- Dans un contexte de crise multifactorielle, les signaux politiques paraissent contradictoires avec des accords de libre-échange ouvrant des quotas d'importation pour des filières françaises déjà en difficulté.

## La production, fonction première de l'agriculture, subit des contraintes multiples

Les agriculteurs subissent à la fois des crises en continu et des critiques répétées alors que le secteur agricole se transforme rapidement pour répondre à des injonctions multiples et complexes à concilier : produire, à prix accessible, tout en s'adaptant au changement climatique et en réalisant la transition agroécologique

- L'accès à l'eau se complexifie et devient source de conflits parfois intenses
- Les outils pour prévenir et sécuriser la production sont décriés comme étant de plus en plus en restrictifs et contraignants (choix de molécule restreint, conditions d'accès restrictives, etc.)
- Les éleveurs restent relativement démunis face aux attaques croissantes des prédateurs
- L'agriculture subit de plein fouet le changement climatique
- De nombreuses filières connaissent des difficultés, pouvant aller jusqu'à des crises graves : élevage (Maladie Hémorragique Épizootique : MHE ; Fièvre Catarrhale Ovine : FCO), viticulture, bio, etc.

## Les agriculteurs sont sous le feu des critiques et pessimistes sur leur avenir

L'agriculture est la cible de nombreuses critiques sociétales (*agri-bashing*, pollution, produits phytosanitaires, nuisances, eau, « mauvaises pratiques », élevage « industriel », etc.) et ce alors que :

- Les agriculteurs ont des conditions de travail plus difficiles que d'autres secteurs d'activités (55h de travail/semaine en moyenne, travail de nuit et de weekend, moins de congés, charge mentale, etc.)
- Les territoires ruraux continuent de se dépeupler et l'isolement des agriculteurs augmente
- Le mal-être agricole persiste et s'accroît.



<sup>4</sup> « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », Insee Première n°1884, 2022, p.7.

Et, comme démontré par les statistiques de la MSA, ce mal-être persistant conduit parfois au pire. Ainsi, les personnes âgées de 15 à 64 ans relevant du régime agricole présentent un risque de suicide accru de 43 % par rapport aux assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Et, pour les personnes de 65 ans et plus, le risque de suicide est même deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge<sup>5</sup>. Cette terrible problématique du suicide se pose à tous : non seulement aux agriculteurs mais également aux salariés agricoles.

Pour comprendre les causes de ce phénomène, les sénateurs Henri Cabanel et Françoise Férat ont publié un rapport d'information en 2021. Même si les causes d'un suicide restent toujours « multifactorielles », précisent les auteurs, plusieurs facteurs reviennent régulièrement dans les témoignages recueillis : « *la question économique et l'endettement, le sentiment de dénigrement, l'isolement, les relations familiales complexes dans le monde agricole en raison de l'héritage et du poids de la transmission, le modèle agricole lui-même poussant parfois à une course à l'agrandissement, un sentiment de perte de la liberté d'exploiter, la surcharge de travail et le manque de reconnaissance* ». Mais, selon les auteurs, les deux principales raisons évoquées restent : « *la faiblesse du revenu agricole et le sentiment de dénigrement dû à un agribashing lancinant* ».

Au niveau régional, en Auvergne-Rhône-Alpes, avec plus d'un appel tous les deux jours les chiffres d'Agri'écoute, un service d'écoute en cas de détresse mis en place dans les MSA, montrent des situations comparables à ceux d'autres territoires et d'autres régions françaises métropolitaines. Les mêmes

constatations sont faites par le réseau « Solidarités paysans » en Auvergne et en Rhône-Alpes.

### **Le suicide des agriculteurs : une problématique prise en compte par la profession**

Il est bien difficile de parvenir à quantifier précisément cette question du suicide dans la profession agricole. Une étude de Santé publique France, conduite en 2017 sur des données de 2007 à 2011, trouvait ainsi qu'un agriculteur se suicidait alors tous les deux jours en France (300 personnes en deux ans). Une autre étude de la MSA en 2019, sur des données 2015, faisait, elle, état de deux suicides par jour (605 personnes)<sup>6</sup>.

Si les résultats de ces études varient grandement (d'un rapport de un à quatre), elles concluent toutes à une surmortalité par suicide des exploitants agricoles par rapport à la population générale.

D'après Grégoire Rey, statisticien pour le compte du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm, à Paris, « aucune statistique fiable ne peut-être émise car la catégorie socioprofessionnelle n'apparaît que dans 50 % des cas sur le certificat de décès. »

Sur le terrain, les seules estimations dont disposent les professionnels et les syndicats agricoles sont donc extrapolées en mettant bout à bout des bribes d'informations obtenues qui d'un technicien, qui d'un travailleur social, qui d'un élu, d'un agriculteur... Quantifier précisément le phénomène s'avère d'autant plus difficile que règne dans le monde agricole une volonté de dissimulation du suicide. Tentatives passées sous silence, suicides non déclarés faussent les données en la matière, déjà peu nombreuses.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment par la profession. Ainsi, les caisses de MSA ont développé un réseau de « sentinelles » constitué de bénévoles, dont l'anonymat est préservé, qui vivent en milieu rural. Leur profil est multiple : élus MSA, exploitants, salariés travaillant pour des organisations agricoles, en activité ou retraités. Ce sont des personnes qui ont la capacité de s'inquiéter pour l'autre. Les sentinelles repèrent, écoutent, évaluent, accompagnent et orientent les personnes en difficulté psychologique. Il y a 667 sentinelles en Auvergne-Rhône-Alpes.

## **Un secteur en profonde mutation sociale face au renouvellement des générations**

La population d'agriculteurs est vieillissante et un grand nombre sera en âge de partir en retraite dans moins de dix ans, dans un contexte où :

- Le devenir de la majorité des exploitations reste incertain, avec de grandes difficultés à trouver des repreneurs ;
- L'accès au foncier reste difficile, encore plus pour les personnes non-issues du monde agricole ;
- Les montants des retraites restent plutôt faibles ;
- Le secteur agricole peine à recruter de la main-d'œuvre, engendrant des surcharges de travail pour les exploitants, allant jusqu'au renoncement aux vacances, une mécanisation accrue et le recours aux prestataires de service ;

<sup>5</sup> A noter que le lieu de résidence a également un impact sur le risque de mortalité par suicide. Les personnes résidant dans des espaces ruraux, ou dans des espaces défavorisés au plan socio-économique et sanitaire, présentent ainsi un risque de mortalité par suicide accru de près de 50% source : Info Stat MSA : [Infostat-suicide-2021.pdf](#).

<sup>6</sup> Source : « *Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse* », Sénat, Rapport d'information n° 451, déposé le 17 mars 2021.

- Comme les autres, les jeunes agriculteurs veulent travailler pour un revenu digne mais ils désirent également avoir plus de temps pour leur vie personnelle que ne pouvaient l'avoir leurs aînés ;
- La dématérialisation des procédures n'est pas forcément accessible à tous les agriculteurs. Il faudra bien se poser un jour la question de l'accès au numérique pour les agriculteurs qui en sont très éloignés.
- La population des éleveurs est très fragilisée et le mal-être s'y exprime fortement, avec notamment un taux de suicide supérieur aux autres agriculteurs, qui, comme vu plus haut, sont déjà bien plus touchés par ce fléau que la population générale.

## La « Vuittonnisation » de notre agriculture et les paradoxes de la montée en gamme

### L'élevage critiqué et en crise

Dans notre région d'élevage de plein air, les facteurs de crise sont accentués dans nos filières d'élevage, en particulier ruminant : prix insuffisants, poids des normes, difficulté de reprise des exploitations, capitaux, travail d'astreinte, etc.

- L'élevage est une cible privilégiée des critiques sociétales et environnementales, pouvant souvent être vécues comme partiales et en méconnaissance de la réalité
- Le cheptel décroît inexorablement. En Auvergne-Rhône-Alpes, la décapitalisation régionale entre 2010 et 2023 montre des chiffres éloquent<sup>7</sup> : -20% pour les vaches laitières, -20% pour les brebis<sup>8</sup>, -15% pour les truies, -3% pour les chèvres et les vaches allaitantes
- Les risques s'accroissent pour certains territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes d'une perte de leurs outils de collecte, d'abatage et de transformation

Cette stratégie de la montée en gamme est parfois qualifiée de « Vuittonnisation ». Menée de longue date, et réaffirmée par le président de la République à l'occasion du discours de Rungis de 2018, elle pourrait se résumer ainsi : puisque les produits français ne sont plus compétitifs, il faut qu'ils montent en gamme pour atteindre des marchés de niche plus rémunérateurs. Or, si la montée en gamme n'est pas une mauvaise solution pour certaines filières organisées ou certains produits ciblés, prise dans son ensemble et sans être accompagnée d'une politique de compétitivité, elle aboutit à conduire notre agriculture dans une forme d'impasse<sup>9</sup>.

En effet, lorsque l'Etat veut se concentrer sur son marché intérieur par la montée en gamme, il apparaît rapidement qu'il ouvre finalement ses portes aux importations. En effet, les producteurs français peuvent être tentés de monter en gamme en se recentrant sur le marché intérieur, plus rémunérateur, quitte à réduire les exportations.

L'exemple de la pomme et de la farine illustrent cet effet « tarte tatin » où au contraire une telle stratégie conduit à une baisse des exportations, et à une explosion des importations, les produits étrangers plus compétitifs conquérant le « cœur de gamme » de la consommation au mépris des normes françaises.

Ainsi, on peut craindre que l'agriculture française soit finalement en passe de devenir inaccessible à de nombreux français pour les repas du quotidien, comme illustré par l'effet « repas du dimanche », s'appuyant sur l'étude du poulet et de la tomate. En 20 ans, les importations de poulet ont quadruplé, alors que la consommation de poulet labellisé plafonne. Tout se passe comme si les Français consommaient un bon poulet du dimanche par mois, labellisé et produit en France, tout en acceptant de manger tous les jours du filet de poulet importé, issu d'élevages économiquement plus compétitifs.

Autre produit : la tomate. Après avoir connu une division de la production de sauce tomate par quatre entre 1997 et 2007 (85 % d'importations en 2021), et ce alors même que l'on est, en France, 1<sup>er</sup> en productivité de la tomate (et sans adjonction d'autres produits que ceux autorisés), la filière tomate a voulu échapper à la concurrence marocaine en se spécialisant dans la production de tomates cerise, abandonnant ainsi le marché cœur de gamme (la tomate « de base ») aux tomates fraîches importées (qui ont aujourd'hui 36 % de parts de marché français). Mais les importations de tomates cerise marocaines sont également passées de 300 tonnes en 1995 à 70 000 tonnes en 2022. La montée en gamme en était donc annulée.

<sup>7</sup> Source : « auto-approvisionnement régional : projections 2030 », Agreste Focus de conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2024, p.3.

<sup>8</sup> Ces chiffres, déjà préoccupants, ne reflètent pas l'envolée de décapitalisation ovine issue de la FCO de 2024.

<sup>9</sup> Audition de M. Laurent DUPLOMB, Sénateur et rapporteur de l'ancien projet de Loi d'Orientation Agricole.

Les producteurs français ont alors trouvé une nouvelle segmentation sur les tomates « anciennes », plus chères pour le consommateur, quitte à voir la production française se réduire par une baisse des rendements...et en attendant, là aussi, de se faire déloger par une offre étrangère à plus bas coût.

Car, si les productions de tomates françaises doivent diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les serres et utiliser des bourdons pour polliniser et des coccinelles afin de lutter contre les pucerons, ces techniques françaises de pointe sont aujourd'hui déjà utilisées au Maroc avec des coûts de main d'œuvre bien moins élevés... On ne peut ainsi que craindre la fin de la tomate française.

Autre exemple, aujourd'hui, les producteurs de pommes françaises n'ont qu'un produit pour lutter contre le puceron cendré, le spirotétramate et celui-ci va bientôt être interdit par l'Europe. La France a surtransposé par ailleurs en interdisant tous les néonicotinoïdes alors que les Polonais (avec une main d'œuvre moins chère) continueront à les utiliser en alternative au spirotétramate qui a été interdit.

Y aura-t-il donc encore des pommiculteurs en France dans quelques années ? Les compotes (produits aimés des enfants) de nos états seront certes faites en France...mais avec des pommes polonaises.

---

Face à cette situation, de nombreuses demandes de la profession agricole ont été exprimées fortement lors du mouvement de janvier 2024. Pour ce qui concerne notre région et nos territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, deux acteurs principaux étaient particulièrement attendus dans leurs capacités à y répondre : l'Etat et le Conseil régional.

Ce sont ces éléments de réponse qui vont être détaillés dans cette deuxième partie. Et c'est à partir des manques qui ont pu y être repérés que les préconisations du CESER s'organiseront, ces dernières ayant pour objectif de les compléter.

---







## Les réponses déjà mises en place par l'Etat

À la suite des mouvements de janvier 2024, le gouvernement d'alors avait décidé la mise en place de 70 mesures qu'il détaillait alors en sept grands axes.

- Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
- Mieux reconnaître le métier d'agriculteur
- Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs
- Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien
- Protéger contre la concurrence déloyale
- Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs
- Assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Dans le cadre de l'instabilité politique et gouvernementale qu'a pu connaître notre pays ces derniers mois, deux dates balises (le 13 septembre 2024 et le 31 décembre 2024) permettent néanmoins de comprendre quels ont pu être les engagements pris par l'Etat et leur effectivité dans le contexte institutionnel perturbé.



## Que peuvent faire l'Etat et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ?

---

Face à cette situation et à ces crises, de nombreuses demandes de la profession agricole ont été exprimées fortement lors du mouvement de janvier 2024. Pour ce qui concerne notre région et nos territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, deux acteurs principaux étaient particulièrement attendus dans leurs capacités à y répondre : l'Etat et le Conseil régional.

---

## ► A la date du 13 septembre 2024

Le 13 septembre 2024, sur 70 engagements qu'il avait pris, l'Etat pointait lui-même les résultats suivants :

- 100% d'entre eux étaient en cours de déploiement (chiffres à relativiser)<sup>10</sup>
- 86% étaient d'ores et déjà faits ou sont avancés, soit 60 engagements sur 70
- 14% étaient engagés avec un planning précis, soit 10 engagements sur 70.



Ces chiffres doivent toutefois être recontextualisés à la lumière de l'instabilité politique et, notamment, des « *stop and go* » que la dissolution de l'Assemblée nationale a pu entraîner. Cela a été en particulier le cas avec l'abandon du Projet de Loi d'Orientation Agricole (PLOA) qui était alors prêt à passer au Sénat. Les changements de gouvernements réalisés à la suite du nouveau paysage politique issu des élections à l'Assemblée nationale n'ont évidemment pas favorisé l'application rapide de ces mesures.

**Ainsi, certaines qui étaient considérées comme en cours de déploiement à la date du 13 septembre 2024, car inscrites dans le Projet de Loi d'Orientation Agricole ne peuvent aujourd'hui pas prétendre l'être du fait même de l'abandon de ce PLOA...**

Au-delà même du grave retard pris dans l'examen et l'adoption pourtant urgente de ce PLOA, il se trouve que plus d'un an après la crise agricole du début 2024, les engagements fiscaux et sociaux du gouvernement, pourtant très attendus par les filières, doivent encore attendre l'adoption du budget et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 avant d'être pleinement effectifs.

## ► A la date du 31 décembre 2024

A la date du 31 décembre 2024, le (nouveau) Premier ministre a déclaré souhaiter « *éviter un énième retard* »<sup>11</sup> dans la mise en œuvre des mesures annoncées en s'engageant solennellement, sous réserve de la validation des parlementaires, à faire aboutir ces mesures, proposées par les précédents gouvernements et enrichies par les parlementaires l'automne dernier, dans le prochain budget.

En rappelant son intention avant le 31 décembre, le gouvernement entendait rendre ainsi possible l'application de ces mesures sur l'exercice 2025 dès l'adoption du budget, sans repousser d'une année l'entrée en vigueur de celles-ci.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Éric Lombard, ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics, ont ainsi déclaré leur intention commune de faire aboutir l'ensemble des mesures agricoles faisant l'objet d'un consensus lors de la reprise de l'examen des textes financiers, notamment le projet de loi de finances, dont :

- Le dispositif incitant à l'accroissement du cheptel bovin français via un avantage fiscal et social relatif aux stocks de vaches laitières et allaitantes ;
- L'exonération partielle de la reprise de déduction pour épargne de précaution (DEP), à hauteur de 30 % du montant

<sup>10</sup> Comme expliqué dans le paragraphe situé ci-après, ce chiffre de 100% peut être largement discuté...

<sup>11</sup> <https://agriculture.gouv.fr/engagements-en-faveur-du-monde-agricole-le-gouvernement-souhaite-leur-adoption-definitive-dans-les>

- des sommes utilisées pour améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques et sanitaires ;
- Les mesures d'incitation à la transmission des exploitations au profit des jeunes agriculteurs, notamment :
    - Le relèvement de 100 000 € des seuils de recettes ouvrant droit à l'exonération de la plus-value professionnelle dérogée en cas de cession d'une entreprise agricole au profit d'un jeune agriculteur ;
    - La possibilité d'échelonner les cessions de droits ou parts d'une société ou d'un groupement relevant de l'impôt sur le revenu sur une période de 72 mois lorsque la cession est réalisée au profit d'un jeune agriculteur ;
    - Le renforcement de l'abattement prévu lorsque la cession est réalisée au profit d'un jeune agriculteur (de 500 000 à 600 000 euros) ;
    - Le rehaussement des plafonds de valeur des éléments transmis ouvrant droit à une exonération des plus-values professionnelles.
  - Les crédits d'impôt incitatifs prolongés au-delà de leur échéance au 31 décembre 2024 :
    - le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé de certains exploitants agricoles ;
    - le crédit d'impôt pour les entreprises agricoles certifiées « haute valeur environnementale » (HVE).
  - Le relèvement de 20 à 30% du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles ;
  - Le maintien du tarif d'accise applicable au GNR utilisé pour les travaux agricoles et forestiers ;
  - La réforme des retraites agricoles en alignant le plafond d'écrêtement de la pension majorée de référence (minimum de base agricole) sur celui du minimum contributif du régime général et des régimes alignés à destination des petites pensions et en rapprochant progressivement le mode de calcul de la pension de retraite de base des non-salariés agricoles sur celui des assurés du régime général, par la prise en compte immédiate, ou légèrement différée pour les revenus postérieurs à 2016, des 25 meilleures années de la carrière, à partir du 1er janvier 2026 ;
  - La pérennisation et les améliorations du dispositif TO-DE, aide à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles et favorable à la compétitivité des exploitations qui devait devenir plus généreux, être élargi (relèvement du seuil de dégressivité de 1,20 à 1,25 SMIC et extension du dispositif aux coopératives d'utilisation de matériel agricole) et voir ses effets préservés en cas de réforme des allégements généraux ;
  - L'autorisation de cumul de l'exonération spécifique aux jeunes agriculteurs avec les mécanismes de réduction des taux de la cotisation d'allocations familiales et de la cotisation d'assurance maladie, invalidité et maternité de droit commun.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé soutenir les mesures visant à maintenir le financement des chambres d'agriculture lors de l'examen du PLF 2025 et a décidé de porter le taux d'avance à 70 % pour les aides du premier pilier de la PAC et à 85 % pour l'ICHN<sup>12</sup>, soit le maximum autorisé par la réglementation européenne pour répondre aux difficultés de trésorerie.

Enfin, le calendrier de déploiement des « mesures urgentes » liées aux épidémies ayant touché les élevages, aux mauvaises récoltes de 2024 ou aux difficultés structurelles du secteur viticole devrait, en outre, être maintenu.

La mise en œuvre de ces mesures devra composer avec d'éventuels bouleversements politiques toujours possibles et les agriculteurs ne semblent pas pour l'instant y avoir trouvé leur compte...

<sup>12</sup> L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques.

## Les réponses déjà mises en place par le Conseil régional

En réponse à la crise de début 2024, le Conseil régional a déployé une stratégie en trois temps.

- **1<sup>er</sup> temps** : Assemblée plénière de mars 2024 où, en sus de ses programmes habituels ont été également mis en avant par le Conseil régional des crédits supplémentaires à ceux inscrits au budget régional.
- **2<sup>ème</sup> temps** : Sommet de l'élevage d'octobre 2024 où a été annoncé la mise en place, d'un fonds régional de garantie pour l'agriculture
- **3<sup>ème</sup> temps** : Assemblée plénière des 19 et 20 décembre 2024 avec la présentation de mesures relatives à la crise créée par la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Auvergne-Rhône-Alpes.

### ► **Assemblée plénière des 21 et 22 mars 2024 : « Aider les agriculteurs de la région en simplifiant les démarches »<sup>13</sup>**

Alors que le plus fort des manifestations en relation avec la crise agricole était passé au tout début du printemps 2024, le Conseil régional, a souhaité mobiliser et amplifier certains de ses programmes déjà existants.

### **15 M€ supplémentaires mobilisés pour les Jeunes Agriculteurs**

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a mobilisé 15 M€ supplémentaires pour compenser la baisse de 20% du FEADER. Il a, de plus, annoncé qu'aucun dossier DJA ne sera rejeté dans le cadre de la programmation FEADER 2023 - 2027.

### **20M€ supplémentaires pour accompagner les investissements des agriculteurs**

Grâce à la mobilisation totale des crédits européens de l'ancienne programmation, Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes est le seul à avoir démarré dès le début 2023 la nouvelle programmation FEADER 2023 - 2027.

### **10 M€ pour mieux accompagner les investissements dans les exploitations**

Le Conseil régional a engagé un effort budgétaire supplémentaire de 10 M€ afin de poursuivre la dynamique d'investissements demandée par les agriculteurs et encourager les jeunes à s'installer et à moderniser les exploitations pour répondre aux enjeux du développement durable.

### **10 M€ pour le paiement en avance remboursable à taux zéro**

Le Conseil régional a proposé de mettre en place une avance remboursable pour les investissements agricoles dans le cadre du FEADER 2023 - 2027. Cette avance remboursable, à taux zéro, est de 30% du montant de l'aide engagée, portant sur les dossiers sélectionnés. La seule condition est que les travaux soient engagés ou soient terminés.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs pré-existants à la crise ont été également reconfirmés à l'occasion de cette Assemblée plénière.

### **Poursuite du « choc de simplification »**

Dans le cadre de la nouvelle programmation, le Conseil régional a souhaité réaliser un choc de simplification avec la dématérialisation complète des dossiers.

- Réduction du nombre de dispositifs (passage de 90 à 26 dispositifs entre ancienne et nouvelle programmation).
- Mise en place des forfaits pour accélérer le versement des financements.

Afin de poursuivre cet effort de simplification, le Conseil régional a souhaité porter plusieurs demandes d'expérimentations au Gouvernement :

- Le Conseil régional demande d'entrer au conseil d'administration de l'Agence de Services et de Paiements et lance une réflexion pour assurer les paiements de la prochaine programmation FEADER.
- Les Conseils régionaux demandent à fixer eux-mêmes le taux minimal (de 5% actuellement) de la réalisation de contrôle au regard des risques d'erreurs des dispositifs d'aides qu'elles gèrent.
- Le Conseil régional demande la création d'un coffre-fort de données auquel il pourrait avoir accès et simplifier les pièces demandées aux porteurs de projets.

<sup>13</sup> Source : Conseil régional, Dossier de presse de l'AP des 21 et 22 mars 2024, <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/7787/download?inline=inline>

## 200 M€ pour soutenir l'enseignement agricole

Ce programme a été présenté à nouveau lors de cette Assemblée plénière même s'il était déjà existant. Plusieurs projets de restructuration de lycée agricole seront priorités au regard de la politique régionale au développement de l'attractivité de la filière agricole, ce qui représente un engagement financier de 200 M€.

## ► Sommet de l'élevage, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Lors du Sommet de l'élevage, le Conseil régional a annoncé la mise en place, à partir d'octobre 2024 d'un fonds régional de garantie pour l'agriculture. D'un montant de 40 millions d'euros, il doit permettre aux banques partenaires de générer un portefeuille global qui pourra s'élever jusqu'à 430 millions d'euros. Ce sont l'installation et le soutien face aux aléas climatiques qui sont particulièrement ciblés.

## ► Assemblée plénière des 19 et 20 décembre 2024

En complément de l'action de l'État qui prend en charge la stratégie vaccinale et l'indemnisation des pertes directes, le Conseil régional a souhaité accompagner les éleveurs pour aider au maintien de leur production et à la reconstitution de leurs troupeaux.

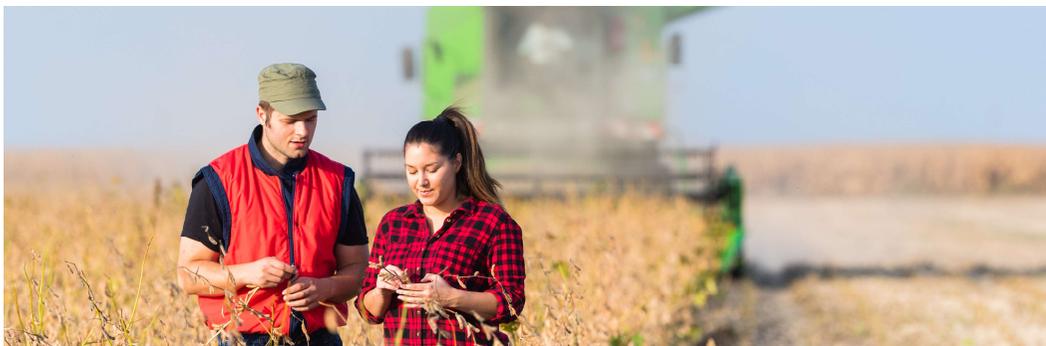
Un plan de soutien d'1,5 million d'euros a été ainsi voté de l'Assemblée plénière des 19 et 20 décembre 2024. Ce plan vise à compenser partiellement les surcoûts liés à la crise et à favoriser la reconstitution du cheptel, avec une aide pouvant atteindre au maximum 10 000 euros par exploitation, sous la forme d'un « soutien bonifié pour les jeunes agriculteurs et les exploitations les plus fragiles ».

Mais, comme vu auparavant, il est aujourd'hui admis que la crise de la FCO ne se limite pas à une question de pertes animales. Elle impose également des surcoûts importants liés à la gestion de l'épidémie, notamment pour les examens de fertilité et les mesures sanitaires.

Le Conseil régional a ainsi prévu d'intervenir pour financer des mesures de prévention, telles que la réalisation d'échographies pour évaluer la capacité de reproduction des cheptels.

Enfin, pour soutenir la trésorerie des éleveurs touchés par la FCO, le Conseil régional a également proposé de mettre en place des prêts de trésorerie d'urgence, garantis à hauteur de 80 % par le Fonds régional de garantie pour l'agriculture.

L'objectif du Conseil régional, tel qu'indiqué est de « permettre aux exploitations de faire face aux difficultés de liquidités générées par la crise, tout en permettant une reprise rapide de l'activité à l'issue de l'épidémie ».





## Les préconisations du CESER

Dans ses préconisations, le CESER entend souligner en premier lieu que la **protection, la valorisation et le développement durable de l'agriculture sont d'intérêt général majeur en Auvergne-Rhône-Alpes et qu'il faut utiliser ce principe fondamental comme socle des politiques publiques régionales**. Il estime qu'il faut toujours veiller à ce que ces politiques publiques régionales concourent à maintenir, développer et rémunérer les capacités à produire, à transformer et à distribuer, en toutes circonstances, des produits agricoles et alimentaires durables à l'ensemble de la population. Et ce pour une alimentation suffisante, saine, sûre, diversifiée et nutritive.

Les préconisations du CESER issues de ses audits et de la réflexion des conseillers sont ici classées en quatre axes :

- ▶ **Axe 1** : Vivre dignement de son activité
- ▶ **Axe 2** : Accompagner et simplifier la vie administrative de l'agriculteur
- ▶ **Axe 3** : Retrouver nos capacités productives pour garantir un niveau de souveraineté alimentaire
- ▶ **Axe 4** : Faire du secteur agricole un secteur d'avenir



# Les préconisations du CESER

## Axe 1

### Vivre dignement de son activité

Le CESER appelle à appliquer enfin pleinement la loi EGALIM, et certainement à l'améliorer, pour parvenir à des relations commerciales rééquilibrées avec une vraie construction du prix « en marche avant », depuis le coût de production jusqu'au coût de consommation. Il nous faut collectivement garantir aux producteurs un prix rémunérateur au regard des charges de production.

#### ► Préconisation 1

Mettre en place des critères garantissant une juste rémunération de l'ensemble des acteurs des filières, dont les agriculteurs, dans la marque régionale « Ma Région Ses Terroirs » ainsi que dans les dispositifs de structuration de filière soutenus par le Conseil régional et intégrer cette exigence dans l'achat des matières premières agricoles qui alimentent la restauration collective et ainsi que dans les marchés gérés par la centrale d'achat régionale REGAL.

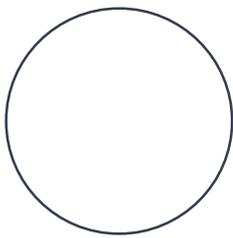
#### ► Préconisation 2

A l'image de l'approvisionnement des cantines de collèges de certains départements de la région, poursuivre un dialogue constructif avec les gestionnaires des lycées régionaux pour permettre l'approvisionnement local, si possible bio. Rechercher les synergies avec le programme national « ma cantine »

pour atteindre l'objectif de 80% de produits régionaux dans les restaurants scolaires d'Auvergne-Rhône-Alpes et viser à terme le transfert au Conseil régional de la compétence RH (économiste gestionnaire relevant de l'éducation nationale) d'achat des biens alimentaires pour les lycées.

#### ► Préconisation 3

Le Conseil régional doit accompagner et prendre sa part à une évolution des systèmes assurantiels climatiques agricoles pour permettre au plus grand nombre d'être couvert en fonction de la réalité des pertes subies pour l'ensemble des aléas climatiques (excès d'eau, tempêtes, etc.) et pas seulement les épisodes de gel et grêle.



## Axe 2

### Accompagner et simplifier la vie administrative de l'agriculteur

Le CESER préconise ici de poursuivre la simplification du parcours usager pour accéder aux dispositifs de soutien, dont le « Portail Des Aides » du Conseil régional et de mettre fin à la surtransposition spécifiquement française de la réglementation agricole européenne. Il estime que les règlements de production et les règles sanitaires doivent également pouvoir être adaptés en tenant compte de la taille des exploitations.

#### ► Préconisation 4

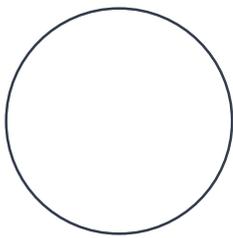
Encourager la prise en main et l'usage du numérique agricole, notamment dans les modules de formation de nos établissements régionaux d'enseignement agricole pour les futurs agriculteurs, ainsi qu'au bénéfice des agriculteurs par l'intermédiaire des opérateurs les accompagnant et de France Services.

#### ► Préconisation 5

Inciter au développement d'une solution de coffre-fort numérique agricole pour la gestion des justificatifs administratifs dans l'esprit du « dites-le nous une fois ». Ce lieu devra être celui de la coopération entre les différents services administratifs au bénéfice de l'agriculteur.

#### ► Préconisation 6

Une fois évalués les résultats de l'expérimentation en cours dans l'Ain et le Rhône, étudier la possibilité de création de guichets généralistes d'information (au niveau départemental, par exemple dans les Chambres d'Agriculture) pour fournir des réponses de tout type, à des questions que se posent les agriculteurs.



### Axe 3

## Retrouver nos capacités productives pour garantir un niveau de souveraineté alimentaire

La crise de la Covid19 a remis en avant la nécessité absolue pour notre pays de parvenir à l'autonomie et à la souveraineté alimentaire. Cinq ans plus tard, plusieurs actions peuvent permettre de conforter les réponses déjà mises en place.

#### ► Préconisation 7

Développer les outils de protections des productions et autoriser la mise en place, en toute transparence, d'un plan de stockage et mobilisation de l'eau pour l'ensemble des usages sociétaux, dont les usages agricoles (cf. contribution « *Urgence climatique et ressource en eau : comment limiter les conflits d'usage ?* » de 2022, en annexe p. 26).

#### ► Préconisation 8

Poursuivre et renforcer les soutiens à la production dans les plans filières régionaux : conseil et investissements (en complémentarité avec les investissements FEADER).

Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de filières végétales et animales d'avenir créatrices de valeurs et rémunératrices interconnectées avec les projets de territoire comme par exemple avec les Projets Alimentaires Territoriaux.

#### ► Préconisation 9

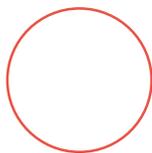
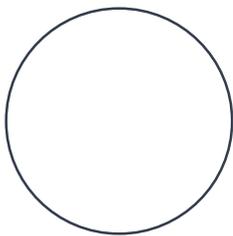
Le CESER, prolongeant ici une des conclusions de son avis de février 2021 sur « L'agriculture face au défi climatique », estime indispensable de renforcer les travaux de recherche appliquée et d'innovation en lien avec les filières et leurs outils d'expérimentation pour répondre, par la poursuite de changements agronomiques, aux enjeux locaux de transition et d'adaptation au changement climatique.

#### ► Préconisation 10

Soutenir la formation continue des agricultrices et agriculteurs, la diffusion et le transfert des résultats d'expérimentation par une offre de conseil à destination des exploitants.

#### ► Préconisation 11

Poursuivre la politique régionale de protection des élevages par une politique sanitaire intégrant à la fois une action de veille et de mise en œuvre rapide de mesures préventives en cas d'épizooties. Cela suppose parallèlement d'accompagner, sur le long terme, une réindustrialisation médicamenteuse en Auvergne-Rhône-Alpes pour que notre région aux nombreuses ressources (INRAE, Ecole Vétérinaire, Mérieux, Pasteur, ...) puisse produire de l'autonomie vaccinale et médicamenteuse vétérinaire pour notre pays.



## Axe 4

### Faire du secteur agricole un secteur d'avenir

Préserver et sécuriser absolument le foncier agricole est une nécessité car la terre est la base de l'agriculture et la condition de la production pour notre souveraineté alimentaire. Dans le même temps, il est nécessaire de soutenir les associations qui accompagnent l'émergence de nouvelles installations. Ce n'est toutefois pas suffisant pour que ce métier d'agriculteur puisse continuer à attirer de futurs exploitants et de nouveaux salariés agricoles.

Le CESER conclura ici en donnant des préconisations supplémentaires permettant de conforter le secteur agricole comme un véritable secteur d'avenir.

#### ► Préconisation 12

Sanctuariser la politique de renouvellement des générations en facilitant l'installation, y compris hors cadre familial ainsi qu'en accompagnant les transmissions et encourager, soutenir et communiquer sur la promotion de l'agriculture et de ses métiers dans les formations générales et technologiques.

#### ► Préconisation 13

Encourager le salariat agricole avec une politique de formation, d'insertion et de facilitation de l'embauche dans les structures en place et faciliter l'accueil de salariés en mettant en place avec les autres secteurs économiques des passerelles (groupements d'employeurs, ...) et des facilités d'hébergement digne, y compris pour les saisonniers, et de mobilité.

#### ► Préconisation 14

Etudier la mise en place par les filières professionnelles, les organisations syndicales et d'employeurs d'un « Calendrier des saisonniers » avec des structurations de groupements d'employeurs pour pouvoir faire évoluer les saisonniers, s'ils le souhaitent, vers un CDI. Pour cela, maintenir une aide à l'embauche des saisonniers.

#### ► Préconisation 15

Généraliser les éléments issus du programme de renouvellement des générations ACTIFE : « Accompagner les Transitions et l'Installation dans le Massif central par la Formation en Elevage » pour assurer une meilleure qualité de vie au travail pour les agriculteurs et les salariés agricoles. Comme le programme ACTIFE le prévoit, mettre effectivement en place les parcours personnalisés dans nos établissements d'enseignement régionaux publics et privés et s'assurer que chacun propose un « espace test » et soutenir les agriculteurs qui proposent des espaces-tests dans leurs exploitations.

#### ► Préconisation 16

Pour une meilleure qualité de vie, permettre à chaque exploitant d'avoir recours à des services de remplacement, de groupement d'employeur, des aides au répit technique et au soutien administratif ; la prochaine programmation européenne de 2027 devrait inscrire l'accompagnement des agriculteurs en détresse et les actions de prévention du suicide via les cellules « Réagir », au vu de leurs objectifs éminemment sociaux, dans les crédits régionaux FSE et pas seulement FEDER comme cela a pu être le cas.



## Conclusion

Les mouvements de colère des agricultrices et agriculteurs français en janvier 2024 ont révélé la détermination et la résilience d'une profession confrontée à de multiples défis économiques, sociaux et environnementaux ; ils ont également permis de mettre en lumière l'importance de l'agriculture pour la souveraineté alimentaire et la préservation de nos paysages. Les agriculteurs ont exprimé leur frustration face à une réglementation jugée trop contraignante et à une rémunération insuffisante, mais ils ont aussi cherché à ouvrir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics sur ces sujets. Cette mobilisation a permis d'amorcer un rapprochement entre les acteurs politiques et les agriculteurs, avec les promesses d'une meilleure prise en compte de leurs réalités quotidiennes dans les décisions futures... mais celles-ci seront-elles tenues ? Elle a également montré que, malgré les difficultés, l'esprit de solidarité et d'innovation continue de porter les exploitations agricoles. Plus largement, et malgré les péripéties qui ont pu l'accompagner, ce mouvement a renforcé la prise de conscience collective sur l'importance d'une agriculture durable et économiquement viable.

Pour le CESER, l'avenir de l'agriculture de notre région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus loin française, passera ainsi par une meilleure prise en compte des multiples contraintes des métiers des différentes agricultures et la reconnaissance de l'ensemble des enjeux locaux, régionaux et nationaux qu'elle contient.

## Annexe

### Contribution de la Commission « environnement et transition énergétique » : *Urgence climatique et ressource en eau : comment limiter les conflits d'usage ?* - Juin 2022

Le CESER tient à rappeler ici les conclusions de son étude de 2022 sur « l'urgence climatique et la ressource en eau »<sup>14</sup>. Il y exprimait notamment qu'en ce qui concerne le stockage artificiel, il fallait mettre l'accent sur la notion d'anticipation, indispensable pour la mise en œuvre des projets de stockage sur le long terme ainsi que l'indispensable concertation en amont. Si le stockage est un réel enjeu, celui-ci doit être assorti des conditions suivantes :

- Les retenues doivent s'intégrer dans un schéma territorial cohérent (SDAGE, PTGE, EPCI, SCOT...).
- Elles ne doivent pas interférer avec le réseau hydraulique existant (réchauffement, eutrophisation des eaux...).
- Elles ne doivent pas encourager à gaspiller l'eau ou à reculer sur de nécessaires adaptations agronomiques.
- Elles doivent favoriser, par leurs modalités d'aménagement, la biodiversité.
- Elles doivent éviter de s'approvisionner dans les nappes souterraines.

En complément, le CESER tient à ajouter que les retenues de substitution doivent s'intégrer comme un des outils de régulation au même titre que d'autres outils permettant de ralentir la circulation de l'eau ; elles doivent également tenir compte des besoins d'utilisation des territoires en aval. Les dispositifs de retenues ne sont pas les seuls moyens de stockage de l'eau ; celui-ci peut également se faire de manière plus naturelle en favorisant la recharge des nappes alluviales (infiltration, mais aussi maintien de la charge solide), la rétention d'eau dans les sols par des pratiques agronomiques et d'aménagement du territoire appropriées, par la limitation de l'érosion, la limitation de l'évapotranspiration et le maintien et la restauration des zones humides. Cela peut aller, en milieu urbanisé notamment, jusqu'à une politique de désimperméabilisation et une meilleure gestion des eaux pluviales.

<sup>14</sup> Rapport complet consultable sur : <https://ceser.auvergnerrhonealpes.fr/avis-et-contributions/urgence-climatique-et-ressources-en-eau-comment-limiter-les-conflits-d-usage>

## Bibliographie

### Ressources bibliographiques :

- « *Auto-apvisionnement régional : projections 2030* », Agreste Focus de conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2024, 39p.
- « *Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse* », Sénat, Rapport d'information n° 451, déposé le 17 mars 2021, 209p.
- « *Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté* », Insee Première n°1884, 2022, 8p.

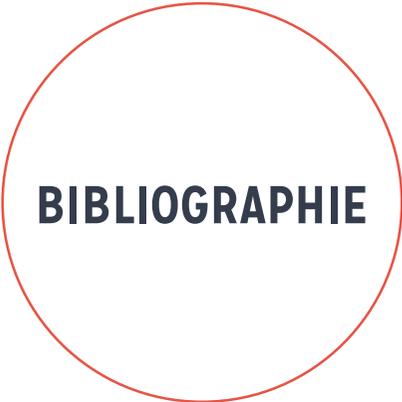
### Ressources web :

<https://www.francetvinfo.fr/economie/crise/blocus-des-agriculteurs/>

[Crise des agriculteurs européens : quelles racines et quels remèdes ? | Groupe Caisse des Dépôts](#)

<https://agriculture.gouv.fr/engagements-en-faveur-du-monde-agricole-le-gouvernement-souhaite-leur-adoption-definitive-dans-les>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/7787/download?inline=inline>



**BIBLIOGRAPHIE**

## Glossaire

**ACTIFE** : Accompagner les Transitions et l'Installation dans le Massif central par la Formation en Elevage

**CDI** : Contrat de travail à Durée Indéterminée

**DJA** : Dotation Jeunes Agriculteurs

**FCO** : Fièvre Catarrhale Ovine

**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FSE** : Fonds Social Européen

**HVE** : Haute Valeur Environnementale »

**ICHN** : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

**GNR** : Gazole Non Routier

**MHE** : Maladie Hémorragique Épizootique

**MODEF** : MOUvement de Défense des Exploitants Familiaux-

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**PAC** : politique agricole commune

**PLF** : Projet de Loi de Finances

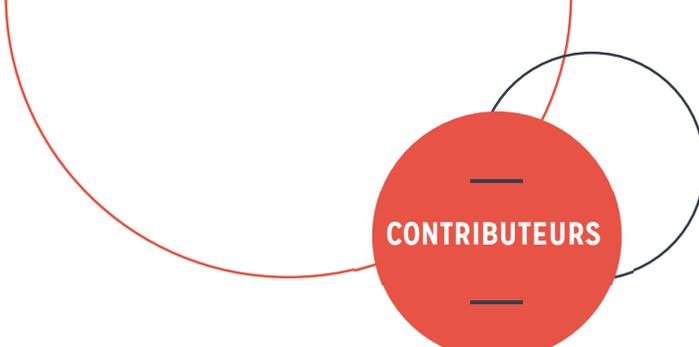
**PLOA** : Projet de Loi d'Orientation Agricole

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires



# GLOSSAIRE



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Didier LATAPIE**

Président du Groupe de travail B

► **Marie-Christine PLASSE**

Deuxième Vice-Présidente – Référente du Groupe de travail

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

---

## Collège

# 1\*

- BEZ Nicole (CNPL)
- DOUILLON Isabelle (Conf. Paysanne)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)
- JOUX Michel (CRA)
- LAMIRAND Georges (Coordination rurale)
- LAUZIER Léa (jeunes agri)
- RENIE Stanislas (CCI)

## Collège

# 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)

## Collèges

# 3 et 4\*

- JOUVE Henry (CARSAT / MSA)
- LUCCANTONI Evelyne (Retraites)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**AMRANE Olivier**, Vice-Président Délégué à l'agriculture du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**CASCHETTA Carlo**, Directeur « agriculture, forêt et alimentation » du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**DUPLOMB Laurent**, Sénateur, Rapporteur de l'ancien projet de Loi d'Orientation Agricole

**FERREIRA Bruno**, Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

**GUINAND Gilbert**, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**JOYET Laurent**, Directeur de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**MENETRIER Matthieu**, Directeur Général Adjoint, Cerfrance Rhône

**RAFFIN Damien**, Responsable du Marché Agricole, Cerfrance Rhône

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

## ► INTERVENTION DE NICOLE BEZ, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, chers Collègues

Le groupe de travail B s'est donc mis au travail avec beaucoup d'énergie sous la houlette du Président Latapie avec l'aide précieuse et efficace de notre chargé de mission Benoit Thirion. Le groupe était avant tout composé d'agriculteurs de différents syndicats. Comme il est d'usage au Ceser l'écoute de chacun a été respectée et la recherche de consensus a été majeure.

Les enjeux de la crise agricole en Auvergne-Rhône-Alpes sont multiples et complexes. Ils nous ont été rapportés par les différents interlocuteurs que nous avons auditionnés, notamment :

1. Complexité croissante des exigences administratives et réglementaires « : trop de taxes trop de normes trop de com négative » (Sénateur Laurent Duplomb) et trop de contrôles !

Par exemple les interdictions multiples de certaines molécules utilisées par ailleurs en Europe. Cinq exemples nous ont été rapportés par le sénateur Laurent DUPLOMB que nous avons auditionné : la pomme, la tomate, le poulet, le lait, le blé ... je détaillerais le problème de la pomme en France : de 750 000 tonnes de production nous sommes passés à 350 000 avec beaucoup d'interdiction de produits de traitement ce qui fait que l'on importe des pommes de Pologne où elles sont traitées avec un produit interdit en France... Andros fait de la compote avec des pommes polonaises et nos bébés la dégustent ! 25% des produits importés ne correspondent pas à nos normes !

2. Rémunération insuffisante accentuée par la concurrence internationale, Environ 26% des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. 1/3 des exploitations agricoles ont un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 euros. Selon une étude INSEE parue récemment le niveau de vie médian des agriculteurs de notre région est le plus bas de la France métropolitaine. Les prix de vente restent insuffisants face à l'augmentation des charges, et la dépendance aux aides européennes s'accroît.

Des initiatives voient le jour comme « c'est qui le patron ? » où le prix conseillé pour 1L de lait a été voté par les consommateurs et dont l'évaluation est archi positive pour les producteurs de lait en terme financier et de qualité de vie. Pour les fruits et légumes une campagne va se faire dans les hypermarchés où il sera indiqué au consommateur le prix raisonnable pour faire vivre l'agriculteur. Le consommateur peut et doit agir.

3. Contraintes sur la production : Les agriculteurs doivent produire à des prix accessibles tout en s'adaptant au changement climatique et en subissant les aléas des crises sanitaires, des prédateurs etc... et en réalisant la transition agroécologique.

4. Critiques et pessimisme : Les agriculteurs sont sous le feu de critiques et pessimistes sur leur avenir. Le mal-être agricole persiste, avec un risque de suicide accru.

5. Mutation sociale et renouvellement des générations : La population d'agriculteurs est vieillissante, et le secteur peine à recruter de la main-d'œuvre. Les jeunes agriculteurs veulent un revenu digne et plus de temps pour leur vie personnelle.

Ces enjeux nécessitent des réponses adaptées de la part de l'État et du Conseil régional pour soutenir les agriculteurs et garantir la souveraineté alimentaire de la région.

Des réponses ont déjà été mises en place par l'État et le Conseil régional, telles que des mesures de soutien financier, des simplifications administratives, et des fonds de garantie pour l'agriculture.

Le Conseil Régional commence à favoriser les circuits courts pour les cantines des lycées et peut être bientôt pour sa propre cantine ! Un label « Ma région mes terroirs », des campagnes d'affichage ont été instaurés pour faire privilégier par le consommateur les produits issus de la région.

Mais le principal effort doit être fourni pour le renouvellement des générations en agriculture. J'ose faire le parallèle avec le problème du renouvellement des générations en médecine qui n'a pas été pris en compte avec les résultats que l'on voit actuellement ! Le vieillissement de la population agricole est acté. Il faut encourager les jeunes à devenir chefs ou cheffes d'exploitation agricole même s'ils ne sont pas issus du milieu agricole. Une exploitation qui n'est pas reprise ne pourra jamais être rouverte. On perd le patrimoine de production et on diminue la souveraineté alimentaire.

Promouvoir les métiers agricoles, soutenir la formation et l'accompagnement des nouveaux entrants dans le secteur agricole, doivent être des priorités du Conseil régional.

L'équilibre vie professionnelle et personnelle est majeur pour les jeunes agriculteurs : ils souhaitent travailler pour un revenu digne tout en ayant plus de temps pour leur vie personnelle, contrairement à leurs aînés. Les chambres d'agriculture doivent encourager les groupements d'employeurs pour permettre l'embauche d'une main d'œuvre efficace pour soulager les agriculteurs et leur permettre d'être remplacés pour des vacances ou autres.

Le collège 1 est attaché à la mise en œuvre concrète des préconisations. Parmi celles proposées par le GTB nous avons extraits 3 préconisations faciles à mettre en œuvre par le Conseil Régional dans le cadre du premier groupe de préconisations « Vivre dignement de son activité ».

1. Atteindre l'objectif de 80% de produits régionaux dans les restaurants scolaires d'Auvergne-Rhône-Alpes et viser à terme le transfert au Conseil régional de la compétence RH (économiste gestionnaire relevant de l'éducation nationale) d'achat des biens alimentaires pour les lycées.

2. Porter une demande d'évolution des systèmes assurantiels climatiques agricoles de la part du Conseil régional pour permettre au plus grand nombre d'être couvert en fonction de la réalité des pertes subies pour l'ensemble des aléas climatiques (excès d'eau, tempêtes, etc.) et pas seulement les épisodes de sécheresse.

3. Mettre en place des critères garantissant une juste rémunération de l'ensemble des acteurs des filières, dont les agriculteurs, dans la marque régionale « Ma Région Ses Terroirs » et dans les dispositifs de structuration de filière soutenus par le Conseil régional.

Sauf expression particulière les membres du collège 1 voteront favorablement cette contribution.

---

## ► INTERVENTION DE ELISABETH LE GAC, Au nom de la CFDT

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, j'interviens au nom de la CFDT.

L'agriculture et l'alimentation sont des sujets majeurs pour l'ensemble de la société. Malgré les divergences connues en amont du travail sur ce sujet, tant par les différentes positions des organisations agricoles que par celles de la société civile, nous sommes arrivés à ce rapport qui est le résultat d'une réflexion diverse, respectueuse et engagée, tel que nous pouvons l'attendre de notre institution.



L'agriculture, en France et en Europe traverse une crise sans précédent. Les raisons présentées dans ce rapport sont multiples dont principalement les changements climatiques, les pressions économiques, les évolutions des marchés, et les attentes sociétales croissantes. La CFDT s'engage au national comme au niveau régional à proposer des solutions concrètes pour une sortie de crise durable et équitable, reconnaissant que les agricultrices et agriculteurs font face directement à des défis économiques, sociaux et environnementaux qui menacent la pérennité de leur activité. Reconnaissons tout d'abord que suivant les domaines, les filières et les secteurs agricoles, les différentes crises ne sont pas perçues de la même façon par tous.

Dans ce groupe de travail après les auditions et l'analyse que nous en avons dégagée, nous avons construit des préconisations qui nous semblent adaptées tant aux problématiques conjoncturelles que structurelles. Certaines relevant de la responsabilité du Conseil régional, d'autres de l'Etat dont l'Etat en région, d'autres encore des chambres agricoles et ou encore de divers organismes.

Soulignons ici, qu'une des préconisations propose la coopération entre les différents décideurs et acteurs institutionnels, basant les responsabilités diverses en coordination plutôt qu'en concurrence. D'ailleurs, concernant l'intelligence collective par la coopération, et reconnaissant le rôle sur la biodiversité des agriculteurs comme de l'OFB, la CFDT propose une coopération entre ces différents acteurs plutôt que la suppression de l'un au détriment de l'autre.

Le groupe de travail a mis également en avant des points fondamentaux pour notre organisation syndicale : le renforcement de l'autonomie alimentaire en précisant la nécessaire relocalisation de la production et la diversification des cultures, en développant les circuits courts, notamment en direction du Conseil régional via la centrale d'achat pour les cantines.

Bien sûr, de notre point de vue un changement de paradigme de la production agricole est à engager rapidement. Mais pour ça, l'Europe doit changer sa politique et donc le financement d'une agriculture qu'elle veut aujourd'hui encore, toujours plus industrielle, avec les « primes aux plus gros ». L'Europe doit soutenir fortement par une politique volontariste une agriculture résistante et résiliente face aux changements climatiques, une agriculture plus qualitative, une agriculture durable. Or, si l'on peut relever des points positifs annoncés en février par l'exécutif européen qui a mis l'accent sur la nécessité de rendre l'agriculture européenne "attractive", en encourageant par exemple les jeunes à entrer dans la profession, en limitant la présence de pesticides dans les produits importés, en améliorant des conditions de vie et de travail en milieu rural et en réduisant les formalités administratives liées au budget agricole (de plus de 300 milliards d'euros), nous soulignons que de nombreux experts agricoles avertissent déjà du manque d'ambitions environnementales du texte. Ils estiment notamment que l'impact de la crise climatique et la sécurité alimentaire sont traités de manière superficielle.

La CFDT considère que l'agriculture devra impérativement intégrer ces aspects biodiversité, gestion de l'eau, diminution voire suppression des intrants chimiques, préservation des sols, adaptation des cultures et élevages aux évolutions climatiques, ... En définitive, ce sont les agricultrices et agriculteurs et leurs salariés qui devront poursuivre et amplifier des pratiques durables, ce qui nécessite des formations et le financement de la recherche, l'innovation et le développement.

Une seule proposition CFDT n'a pas été retenue dans notre groupe de travail, étant compliquée à traduire en préconisation sur notre territoire, mais la citer ici permet de démontrer les paradoxes qui existent dans notre société. Pour éviter que les pesticides et autres intrants interdits sur notre territoire ne reviennent par le biais des produits agricoles importés, ce qui est source de concurrence faussée dénoncée par les agriculteurs, nous proposons l'arrêt de la production de ces produits chimiques fabriqués dans notre région, en France et dans divers pays européens (Belgique, Espagne, Pays Bas, Allemagne, Italie et Royaume Uni). A ce propos, je vous renvoie à un article de février 2025, donc tout récent, du mensuel « Alternatives économiques » qui dénonce cette situation !

Les crises agricoles relèvent de défis complexes qui nécessitent des réponses coordonnées et ambitieuses. Il est essentiel de conjuguer les efforts de tous les acteurs – pouvoirs publics, syndicats de salariés agricoles, organisations professionnelles et société civile – pour construire un avenir durable et solidaire pour l'agriculture française. Ensemble, nous pouvons relever ces défis et

garantir une agriculture prospère et respectueuse de l'environnement, donc une alimentation de qualité, abordable.

Le rapport relate très factuellement les difficultés rencontrées par le monde agricole, les agricultrices et agriculteurs, et propose des préconisations adaptées et applicables par les décideurs, à eux de s'en saisir ! Aussi, la CFDT votera ce rapport. Nous remercions ici les membres du groupe de travail, son président ainsi que son rapporteur et la qualité du travail du chargé d'étude.

---

## ► INTERVENTION D'ISABELLE DOUILLON, Au nom de la Confédération paysanne

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,

Nous voudrions profiter de ce moment pour émettre des avis supplémentaires à ce rapport qui concerne directement notre secteur d'activité à savoir l'agriculture.

Nous parlons trop souvent de l'agriculture comme s'il s'agissait d'un ensemble parfaitement homogène. Or il faut distinguer l'agriculture à orientation industrielle dite productive à vocation exportatrice qui accapare un grand nombre de moyens de production, dont le foncier et l'eau, et qui pour rester compétitive en demande toujours plus. Pourtant il existe une autre agriculture que l'on pourrait qualifier d'artisanale et paysanne. C'est une agriculture plurielle diversifiée, riche de ses femmes et de ses hommes. Elle est de loin la plus importante. Et c'est celle-ci qui est le plus souvent confrontée à des difficultés de tout ordre et qui a besoin le plus de soutien, de reconnaissance et de visibilité.

A travers ce rapport nous apportons des préconisations qui pourraient certainement améliorer notre quotidien. Cependant il n'aborde pas suffisamment la question de fond qui traverse notre métier à savoir le manque de revenu chronique et structurel. Les politiques agricoles pratiquées depuis des décennies n'ont pas permis de rémunérer dignement les paysannes et paysans.

Ce triste constat étant posé, Quelles sont les leviers possibles donnés au Conseil régional pour pallier à cette crise agricole sans fin ?

En premier lieu je citerai les fonds FEADER dont la gestion a été confiée aux régions. La nôtre met souvent en avant son excellente gestion et se targue d'être la première région de France en matière de soutien à l'installation mais qu'en est-il réellement sur le terrain ? C'est d'abord et malgré le discours une complexification du parcours à l'installation, un manque d'interlocuteur et des retards inadmissibles dans le versement des aides. Ce sont des fonds FEADER majoritairement orientés sur des investissements alors qu'avec le dérèglement climatique il serait judicieux d'accompagner l'agriculture vers des changements de pratiques basés sur l'agroécologie pour permettre plus de résilience.

En matière d'installation le constat posé est que l'agriculture n'attire plus. La complexité, la charge de travail et le revenu bien trop faible sont des freins à l'attractivité et au renouvellement des générations qui ne se fait plus comme autrefois dans les familles d'agriculteurs. Il va falloir être innovant et aller chercher des candidats non issus du milieu agricole et qui aspirent à devenir agriculteurs. Pour ce nouveau public la mise en place d'espaces tests in situ sur des fermes est un outil intéressant. Imaginer d'autres formes d'installations comme des fermes collectives sous forme de SCOP faciliteront l'arrivée dans le métier. Le Conseil régional a un rôle à jouer pour soutenir la formation de ce public qui a besoin d'un accompagnement différent et plus important. Je citerai pour exemple la formation dite « de l'idée au projet » qui prend très en amont des personnes intéressées pour les accompagner dans leur réflexion.

Autre grande problématique : le foncier car sans foncier pas d'agriculture, or il est menacé par l'accaparement pour de l'artificialisation urbaine et industrielle mais aussi aujourd'hui par l'appétit des énergéticiens avec les projets d'agrivoltaïsme qui voient le jour un peu partout en faisant miroiter aux agricultrices et agriculteurs des revenus faramineux. Le foncier doit être préservé et réservé à la production de notre nourriture. C'est à ce prix que nous conserverons notre

souveraineté alimentaire. Le Conseil régional doit être attentif et force de propositions à cette problématique en imaginant un portage de foncier pour faciliter l'installation comme il se pratique parfois dans des collectivités territoriales plus petites ou dans des associations et je citerai « Terres de lien » en exemple.

Nous sortons d'un long processus législatif qui a vu l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation agricole qui porte l'agriculture au rang « d'intérêt général majeur ». Mais que va-t-elle changer concrètement sur le revenu : RIEN, si ce n'est une vague promesse d'une nouvelle loi EGALIM (la numéro 4) qui corrigerait le déséquilibre entre la production et l'aval et qui couvrirait les coûts de production mais on est dubitatif au vu des 3 versions précédentes qui n'ont rien amélioré. Cette loi tant attendue par les agricultrices et agriculteurs ne règlera en rien les problèmes de revenus trop faibles. Emmanuel Macron nous a promis un débat autour de la notion de prix minimum couvrant les coûts de production, malheureusement nous l'attendons encore. Cette LOA marque un recul considérable de 30 ans en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité avec le retour de certains pesticides, un allègement des règles pour des installations agro-industrielles. C'est le fameux « choc de simplification ». Pas un mot sur l'agroécologie pour transformer le modèle vers une transition ambitieuse qui est pourtant une vision d'avenir et qui correspond à une forte attente sociétale sur la qualité de notre alimentation et la préservation de l'environnement. Pour exemple, le Conseil régional pourrait accompagner la structuration de la filière agriculture biologique afin qu'elle puisse accéder aux marchés publics.

Et en cette période de crise, comment interpréter cette attaque en règle contre une agence de l'Etat, l'office français de la biodiversité (OFB). Au moment où on a tous besoin d'apaisement on attise l'opposition entre agriculture et écologie de manière caricaturale. Est-ce digne d'élus de la République que de jeter en pâture cet office qui ne fait qu'appliquer les lois en le rendant responsable de la crise agricole ?

Et pour finir un mot sur l'agriculture qui se féminise c'est un fait et on peut s'en féliciter cependant la marche pour l'égalité entre les agriculteurs et agricultrices est encore haute à commencer par le parcours à l'installation qui rend l'accès à la terre ou à l'emprunt beaucoup trop difficile pour les femmes. Elles sont encore trop inconsidérées, leur motivation et de leur engagement ne sont pas suffisamment reconnus. Il est important qu'elles se sentent légitimes de prendre leur place à tous les échelons du métier même dans les instances décisionnelles. La toute dernière actualité sur les élections professionnelles aux chambres d'agriculture nous démontre une fois de plus l'absence totale de femmes présidentes d'une chambre départementale dans notre région et un bureau à la chambre régionale exclusivement masculin ! Et pourtant leur vision différente et complémentaire ne peut être que bénéfique pour l'avenir de notre agriculture.

---

## ► INTERVENTION D'EVELYNE LUCCANTONI, Au nom du collège 3 et 4

Monsieur le président, mes cher(e)s collègues.

Les membres du collège 3-4 remercient le groupe de travail B présidé par Didier LAPATIE qui s'est mis au travail pour établir la contribution sur le sujet « Quelles solutions aux crises agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes. Nos remerciements vont également à Henry JOUVE le rapporteur du groupe de travail B sans oublier le chargé de mission Benoit THIRION qui a vraiment été très précieux dans ces travaux.

Si l'on en croit les sondages, et le soutien unanime de la classe politique, l'agriculture n'est pas mal aimée en France : elle bénéficie d'un soutien fort, sans doute issu d'un ancrage rural historique de la population. Il est exact en revanche qu'elle subit une mutation importante depuis plusieurs dizaines d'années du fait notamment de l'ouverture à la concurrence mondiale, et des attentes sociétales fortes : santé, bio, condition animale, environnement, protection des pollinisateurs etc... L'audition des différents interlocuteurs a confirmé la très grande diversité des filières (Céréali-culture, viticulture, arboriculture, élevage...), les tailles des exploitations, les modes opératoires, et les territoires par exemple de montagne ou de plaine. Chaque exploitation est différente ce qui rend difficile un diagnostic par trop globalisé, et donc les réponses à apporter pour une sortie réelle de la crise agricole.

Il convient d'agir sur les causes, et non sur les effets constatés. Le tout sans remettre en cause les enjeux sociaux et environnementaux.

La transition des agricultures est globalement engagée. La difficulté est de trouver le bon rythme, sans attendre, compte-tenu des enjeux, notamment de santé et de chute de la biodiversité. Les agricultures ne sont pas seulement victimes du changement climatique, certaines activités y concourent directement.

Le groupe de travail B propose des pistes comme :

- La mise en place de critères garantissant une juste rémunération de l'ensemble des acteurs des filières afin que le prix d'achat à l'agriculteur ne soit pas inférieur au coût de production
- Un soutien massif à la transition vers l'agriculture biologique
- La lutte contre le grignotage des terres agricoles
- Encourager la transition vers une agriculture respectueuse de la santé des agriculteurs et donc de leur environnement
- Le soutien aux circuits courts, avec une préférence locale, par exemple pour l'approvisionnement des cantines des collèges et des lycées dans les départements de la région
- La création de guichets généralistes d'information pour fournir des réponses de tout type, à des questions que se posent les agriculteurs
- Le soutien à la formation continue des agriculteurs et agricultrices
- L'aide à l'installation y compris hors cadre familial en accompagnant les transmissions en encourageant la promotion de l'agriculture et de ses métiers dans les formations générales et technologiques
- La facilitation à l'embauche avec un accueil de salariés avec un hébergement digne, y compris pour les saisonniers
- Le soutien aux dispositifs permettant une meilleure qualité de vie : services de remplacement, aides de répit et soutiens administratifs.

Il est également nécessaire de soutenir les associations qui accompagnent l'émergence de nouvelles installations.

N'oublions pas que les consommateurs attendent une alimentation de meilleure qualité c'est pourquoi il ne faut pas négliger la protection environnementale.

Les préconisations se regroupent sous 4 axes :

- Aider les agriculteurs à vivre dignement de leur activité
- Accompagner et simplifier la vie administrative de l'agriculteur
- Retrouver nos capacités productives pour garantir un niveau de souveraineté alimentaire
- Innover, expérimenter afin de faire du secteur agricole un secteur d'avenir.

En conclusion le collège 3-4 soutient la contribution établie par le groupe de travail B sur « Quelles solutions aux crises agricoles en Auvergne Rhône Alpes ? »

Sauf avis individuel, le collège 3-4 votera ce projet de contribution.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 24 mars 2025



**129** ONT VOTE POUR

**0** A VOTE CONTRE

**38** SE SONT ABSTENUS

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	x		
		DOLLEANS Jean-Luc	x		
		DUBOISSET Gilles	x		
		EHRSAM Olivier	x		
		MARGUIN Christophe	x		
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	x		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x		
		CHARVERON Philippe	x		
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	x		
		PANSERI Anne-Sophie	x		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	x		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah	x		
		GIRAUDET Alexandra	x		
		IMBERTON Emmanuel	x		
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x		
		CABUT Bruno	x		
		GINESTET Fabienne	x		
		LE ROUEIL Anne-Marie	x		
		MARCAGGI Christophe	x		
		ROBERT Anne-Marie	x		
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x		
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	x		
		LATAPIE Didier	x		
		OLEKSIK Bernadette	x		
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	x		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	x		
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice	x		
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x		
		PFISTER Françoise	x		
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x		
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	x		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri	x		
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	x		
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x		
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain			x
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	x		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc	x		
		FONT Maryse	x		
		JOUX Michel	x		
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	x		
		CROZAT Jérôme	x		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa	x		
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			x
		GUINAND Jean			x

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.	
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	x			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	x			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	x			
<b>2</b>	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul			x	
		CANET Fabrice			x	
		CARDINAUX Lionel			x	
		DA COSTA Rosa			x	
		DALMAS Patrick			x	
		FAURE Philippe			x	
		GELDHOF Nathalie			x	
		GENSEL Virginie			x	
		GRANATA Eric			x	
		GUICHARD Karine			x	
		MARGERIT Laurence			x	
		MEQUIGNON Christine			x	
		NATON Agnès			x	
		PELLORCE Pascal			x	
		SALA Chantal			x	
	VIGOUROUX Eric			x		
	PLANCHE Laëtitia			x		
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette		x		
		BADOR Laurent		x		
		BARRAT Jean		x		
BAULAND Gisèle			x			
CASALINO Françoise			x			
CHENNAZ Cédric			x			
GUILHOT Jean-Marc			x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		JACQUIER Claudine	x		
		JUYAUX-BLIN Christian	x		
		LAMOTTE Bruno	x		
		LE GAC Elisabeth	x		
		NINNI Agnès	x		
		PUECH Marilyne	x		
		ROBERTO Sansoro	x		
		SAILLANT Elisabeth	x		
		SCHMITT Isabelle	x		
		SIVARDIÈRE Patrick	x		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	x		
		BOCHARD Frédéric	x		
		DEVY Eric	x		
		GILQUIN Jean-Pierre	x		
		LEYRE Michelle	x		
		MERENDET Patricia	x		
		PICHOT Arnaud			
		RICARD Claude	x		
		SEGAULT Hélène	x		
		TEMUR Hélène	x		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie	x		
		GRANDJEAN François	x		
		VERNET Sandrine	x		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	x		
		GUERROUI Nassira	x		
		MILANETTI Nathalie	x		
		ROCHE Jocelyne	x		
		ROUSTAND Philippe	x		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	x		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			x
		HERAUD Marta			x
		LELUC Gilles			x
		LOHEZ Valérie			x
		MYC Michel			x
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			x
VELARD Patrick				x	
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	x		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	x		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	x		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie	x		
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x		
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis	x		
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	x		
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas	x		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean			x
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	x		
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x		
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x		
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	x		
		BERNARD Sébastien	x		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			x	
	MESSIÉ Christine	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
		MEUNIER Frédérique	x		
		ZAKAR Saïd	x		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	x		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			x
		MONNET Alexis			x
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine	x		
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya	x		
		HOSTETTLER Thomas	x		
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	x		
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann	x		
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	x		
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			x
		POISSON Patricia			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline	x		
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	x		
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François	x		
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	x		
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice	x		
		GRATALOUP Sylvain	x		
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa	x		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			x
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	x		
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick	x		
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	x		
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	x		
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALON Christian	x		
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	x		
		BONNEFOY Thomas	x		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges			x
		RESCHE-RIGON Frédérique			x
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			x
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			x
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			x
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard	x		
		PELLET Anne	x		
		WALBAUM Ludovic	x		
		Non désigné			
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	x		
		COLLONGE Martine	x		
		MANET Louis	x		
		MERCIER Chantal	x		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine	x		
		VERNEY-CARRON Florence	x		

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

## Chargé d'études

Thirion BENOIT

benoiteric.thirion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 29 45 22

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## CONTRIBUTION

Le mouvement des agriculteurs français du début 2024 a consisté en une série de manifestations et de blocages routiers organisés par des agriculteurs non-syndiqués et par les syndicats agricoles.

Les agriculteurs exprimaient leur colère et leurs revendications face à la baisse de leurs revenus, à la hausse des charges, à la concurrence déloyale permise par les accords de libre-échange, à l'empilement des normes lié à une réglementation jugée trop complexe, à la fiscalité, à certains aspects de la réglementation européenne en matière d'agriculture et à leur surtransposition ainsi qu'aux contrôles administratifs. Ils demandaient au gouvernement des mesures concrètes et rapides.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, émanation de la société civile organisée régionale, a décidé de s'emparer de cette question des crises agricoles. Il effectue dans cette contribution un recensement fouillé des différentes raisons, structurelles et/ou conjoncturelles de ces crises, telles que celles-ci lui ont été présentées par un ensemble d'acteurs professionnels et institutionnels. A la suite du constat, il entend également proposer à l'attention des pouvoirs publics un certain nombre de préconisations qui lui semblent les plus à même de fournir des éléments de résolution à cette crise.

**AGRICULTURE | AGRICULTEURS | MANIFESTATIONS | SOUVERAINETE ALIMENTAIRE | DIGNITE | PRIX JUSTE | SURTRANSPOSITION | DETRESSE | TRANSMISSION | AUVERGNE RHONE-ALPES**

Crédits photos : M. Chatelain, M. Peres, 123 RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](https://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**  
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon Cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**  
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20